

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001
établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités
à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

CONSTITUTION SCI

EGA05980

Par acte sous seing privé du 06/01/2025 à REMIRE-MONTJOLY (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: DOUG973
FORME: Société civile immobilière
CAPITAL: 1000€
APPORTS EN NUMÉRAIRES: 1000€
SIEGE SOCIAL: 2 rue des Quais 97354 REMIRE-MONTJOLY
OBJET PRINCIPAL: L'acquisition, la détermination, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion, via notamment l'investissement en outre-mer, par tous moyens, directs ou indirects, bail, location ou autrement : De tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.

DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANCE: Mme Nathalie DOUGLAS, demeurant 2 rue des Quais 97354 REMIRE-MONTJOLY

AGREMENT EN CAS DE CESSION : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément, dans les conditions prévues ci-dessous.

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne.

CONSTITUTION SOCIÉTÉ CIVILE

EGA05993

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre ROSET, notaire à CAËN (14000), le 16 janvier 2025, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : MAXIME IMMOBILIER.
Forme : Société civile.
Siège social : 9 rue de la Rhumerie, 97351 Matoury.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la prise à bail de toute sorte et pour toute destination, la mise en valeur, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité, la construction pour toutes destinations, l'aménagement, l'administration et la location de tout type faite à titre onéreux, de tous biens et droits immobiliers ou de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000,00 euros
Montant des apports en numéraire : 1000,00 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable prise dans les conditions d'une assemblée générale extraordinaire des associés..

Co-gérants : Monsieur Joël LOVINCE et Madame Christelle CESTO, demeurant ensemble à MATOURY (97351), 9 rue de la rhumerie.

La société sera immatriculée au RCS de Cayenne.

FONDS DE COMMERCE

EGA05997

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Catherine MARIE-LOUVEAU DE LAGUIGNERAYE, Notaire de la SAS AXIOME NOTAIRES, à PARIS (12ème), 191-193 av Daumesnil, le 15/01/2025, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Yong Qiang ZHANG, et Madame Xiaoling LUO, demeurant ensemble à SAINT-LAURENT-DU-MARONI (97320) Rue des Acacias, A Monsieur Cyrille Ka Wei LEE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY (97354) 7 rue Euloge Jean Elie. Célibataire. Un fonds de commerce de RESTAURANT SNACK sis à SAINT LAURENT DU MARONI (97320), 11 avenue de la Marne, lui appartenant, connu sous le nom commercial RESTAURANT ZHANG pour lequel Monsieur Yong Qiang ZHANG est immatriculé au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 456 409. Propriété-jouissance le 15/01/2025. Prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, chez Maître Magali PREVOT, Notaire à REMIRE-MONTJOLY (97354), 40 Chemin Constant où domicile a été élu à cet effet.

**Abonnez
-
vous
en ligne :**

www.lapostille.fr

Notre adresse

mail :

contact@lapostille.fr

Une annonce légale à publier en Guyane ?

Saisissez-la en ligne ! Paiement sécurisé

7 Jours / 7 - 24 H / 24

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

www.lapostille.fr